

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**  
**« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

**COMITE SYNDICAL**

Le lundi 15 février 2021 à 10 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 20 janvier 2021, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Clotilde BERKI, représentant le Conseil départemental ;  
Madame Isabelle MORINEAUD, représentant le Conseil départemental ;  
Madame Martine THIEBLEMONT, représentant Provence Alpes Agglomération,  
Madame Sandra FAURE, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération  
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, représentant le Conseil départemental ;  
Monsieur Claude FIAERT, représentant Provence Alpes Agglomération, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte.

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint  
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, payeur départemental  
Madame Vanessa CHARLES, directrice de la Culture du Conseil départemental

18 FCA 3011

## Délibération n° D-2021-06

### **OBJET : Convention relative aux contributions financières 2021.**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

**Vu** la délibération n° D-2020-07 du 11 février 2020 relative à la reconduction de 2021 à 2023 de la convention relative aux contributions financières des membres statutaires du syndicat mixte ;

#### **Exposé des motifs –**

La Présidente indique qu'il est nécessaire de passer une convention de financement du conservatoire permettant de déterminer les montants de participations des trois financeurs conformément au budget primitif 2021 et leurs modalités de versement.

#### **Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

**D'approuver** la convention, jointe en annexe, déterminant le montant des contributions des trois financeurs – Durance Luberon Verdon agglomération, Provence Alpes agglomération, Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence tels que votés au Budget primitif 2021 ;

**D'approuver** les modalités de versement des participations statutaires 2021 précisées dans la convention ci-jointe ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 15 février 2021.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.



N° 2021-01

## CONVENTION

### Entre

Le Département des Alpes de Haute-Provence, représenté par M. René MASSETTE, son président, autorisé par délibération de la commission permanente datée du .....,

La Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon, représentée par Monsieur Jean-Christophe PETRIGNY., son président, autorisé par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du .....,

La Communauté d'agglomération Provence Alpes, représentée par Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, sa présidente, autorisée par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du ..... ;

Le Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental, représenté par Mme Brigitte REYNAUD, sa présidente, autorisée par délibération du Comité syndical du 15 février 2021.

### Il est convenu :

#### Article 1 : OBJET

La présente convention fait application de la délibération n° D-2020-07 du 11 février 2020 relative à sa reconduction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023.

## **Article 2 : CONTRIBUTIONS STATUTAIRES POUR L'EXERCICE 2021**

Les contributions statutaires au budget du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence sont arrêtées comme suit pour l'exercice 2021 :

<b>Collectivité membre</b>	<b>Contribution en fonctionnement</b>
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	709 337 €
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	530 663 €
Département des Alpes-de-Haute-Provence	590 000 €

## **Article 3 : CALENDRIER DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS :**

Le versement des contributions statutaires sera effectué selon le calendrier suivant :

### **ARTICLE 3.1 : pour l'année 2021**

	Durance Luberon Verdon Agglomération	Provence Alpes Agglomération	Conseil départemental
Emission mandat	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement
7 janvier			295 000
13 janvier	177 334,25		
Semaine 7		132 665,75	
Semaine 15	177 334,25		
Semaine 20			295 000
Semaine 21			
Semaine 23		132 665,75	
Semaine 31	177 334,25		
Semaine 38		132 665,75	
Semaine 42	177 334,25		
Semaine 45		132 665,75	
Participation totale	<b>709 337</b>	<b>530 663</b>	<b>590 000</b>

## ARTICLE 3.2 : pour l'année 2022

<b>Collectivité membre</b>	<b>Date</b>	<b>Pourcentage de participation</b>
Département des Alpes de Haute-Provence	Semaine 2	Acompte, 50% de la participation de l'année n-1
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 3	25% de la participation de l'année n-1
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Semaine 9	25% de la participation de l'année n-1
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 15	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Semaine 25	25% de l'année en cours
Département des Alpes de Haute-Provence	Semaine 20	Solde de l'année en cours
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 25	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Semaine 32	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 38	Solde de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Semaine 46	Solde de l'année en cours

## Article 4 : AUTRES DISPOSITIONS

La présente convention sera communiquée à Monsieur le Payeur départemental, comptable du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence.

*Fait à Digne en quatre originaux, le*

Le Président du Conseil départemental  
des Alpes de Haute-Provence,

René MASSETTE.

Le Président de Durance Luberon Verdon

Jean-Christophe PETRIGNY.

La Présidente de Provence Alpes  
Agglomération,

Patricia GRANET-BRUNELLO

La Présidente du syndicat mixte,

Brigitte REYNAUD.